

RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER RELATIF A L'ECONOMIE DES RESSOURCES

Quatre ateliers ont été mis en place pour préparer les états généraux et couvrir de la manière la plus large possible le sujet :

- Créer des paysages contemporains de qualité
- Coordonner les interventions des acteurs du paysage
- Protéger, gérer et valoriser le patrimoine paysager
- Etre plus économe de nos ressources

C'est ce dernier dont je vais vous résumer les conclusions.

Qu'avons nous entendu par « ressources » ? Tous les éléments qui concourent à la constitution du paysage :

- Le foncier (la terre)
- l'eau,
- La biodiversité
- Sans oublier les savoir-faire des professionnels et la conscience des citoyens.

Nous avons considéré aussi que le paysage est, en lui-même, une ressource qui a une valeur qui peut être très forte mais dont la dégradation peut, aussi, générer des coûts publics ou privés

Nous avons finalement concentré nos recommandations sur trois points :

1 ère Recommandation: « Inclure une approche paysagère globale dans tous les projets »

1ème Recommandation: « Mettre un terme au gaspillage des ressources foncières »

3^{ème} Recommandation: « Valoriser la dimension économique de la ressource paysage »

1- Pourquoi une approche globale ?

Le paysage est toujours un ensemble composite, divers dans l'espace, issu d'un continuum d'actions et d'évolutions dans le temps, il fait appel à de nombreux savoir faire : de l'ingénieur (agronome, climatologue, hydraulicien, pédologue, forestier, écologue ...), du concepteur, du constructeur et mainteneur, du décideur, mais aussi de tous ceux qui, à un titre ou à un autre, ont une action qui impacte le paysage.

Le seul moyen d'éviter les gaspillages et les dégradations est d'avoir en permanence, pour tout projet d'aménagement, une vue d'ensemble et de bien connaître l'ensemble des ressources. Il faut mettre les démarches paysagères transversales, spatialisées et concertées au cœur des réflexions définissant les projets contemporains de territoires. Le paysage n'est plus alors une résultante, c'est un outil, une grille de connaissance des ressources et d'analyse des projets.

On voit bien qu, dire cela, implique de prévoir de telles approches pour tout document d'aménagement et d'urbanisme et tout projet d'infrastructure ou autre, d'avoir une politique paysagère sur tout le territoire et pour tous les territoires. De définir, de ce fait, des niveaux de responsabilité pertinents (point examiné par l'atelier B sur la coordination des acteurs) et, même, de chercher à promouvoir ou à influencer - de manière viable bien sûr – les différentes activités économiques et les systèmes de production agro forestiers.

1- Pourquoi mettre un terme au gaspillage des ressources foncières ?

C'est aujourd'hui une évidence. Le groupe pousse ici un cri d'alarme : « France ton foncier fout le camp » ! 36 000 ha par an ! Quasiment 60 000 ha si l'on inclus l'artificialisation et le

gel de terres associés aux infrastructures et à l'urbanisation. Où est le développement durable alors que l'Allemagne, pour un même niveau de développement, perd une fois et demie moins de terres et vient de décider de réduire encore sa consommation de 50% d'ici 10 ans ?

Or, face à ce gaspillage, les besoins de terres sont croissants : alimentation surtout quand la demande solvable s'accroît avec le développement de nouveaux pays (Chine, Inde...) , poursuite de l'urbanisation, besoins d'espaces verts, disparition progressive des énergies fossiles remplacées par de la biomasse, sans parler du réchauffement climatique qui risque de stériliser d'immenses superficies .

Une action forte et immédiate doit être conduite en la matière :

- il ne s'agit plus d'accompagner l'urbanisation travers des documents d'urbanisme volatiles et , de ce fait, favorables aux anticipations de plus values, il s'agit de zôner de manière pérenne les terres agricoles comme l'ont fait certains pays tels le Québec, qui à travers sa Commission de protection des terres agricoles, soumet à la décision d'une Autorité indépendante toute demande de dézonage de terres agricoles, dès 1980, en accord avec les collectivités.
- Il s'agit aussi d'avoir une politique urbaine économe et valorisante de la cité et des aspirations des citoyens. **Nous verrons avec Madame Christina Conrad, Présidente de l'ordre des architectes d'Ile de France, qu'il est tout à fait concevable de « construire la ville sur la ville », de valoriser les terrains insuffisamment utilisés et d'adapter notre droit urbain ou fiscal) à cette nouvelle donne .**

Nous verrons que cette préoccupation d'économie de terres est partagée par certaines collectivités territoriales comme le montre l'exemple du département de

l'Ardèche que nous présentera Monsieur Patrick Fifre, directeur du CAUE de l'Ardèche

2- Pourquoi, enfin, valoriser le paysage comme une ressource économique particulière ?

Nous n'avons rien inventé, la Convention européenne, elle-même le dit : « Il [le paysage] constitue une ressource favorable à l'activité économique (...) et peut contribuer à la création d'emplois »

Il suffit d'évoquer le tourisme (et la France est une destination privilégiée), les produits du terroir, les appellations viticoles ou autres, le thermalisme, l'usage des paysages comme facteurs de vente à travers la qualité, la sérénité, l'esthétique, la publicité, le cinéma ou l'aventure....

S'il apporte des ressources, le paysage, par sa dégradation peut aussi coûter très cher. Coût d'entretien et de création comme coûts de restauration sont souvent diffus, ils ne relèvent pas, loin de là, de la seule puissance publique et on sait bien que tous les citoyens participent à des degrés divers, parfois sans s'en rendre compte dans l'instant, à l'émission de coûts ou à leur prise en charge.

Les actions à engager sont la aussi multiples mais non hors de portée: plans de reconquête des paysages urbains dégradés (le problème des banlieues a un volet paysage indéniable), réglementation adaptée pour le développement d'activités économiques spécifiques.

Sur ce point, le groupe a été favorablement impressionné par l'approche « durable » de la société Lafarge Granulats dont l'activité de prélèvement de matériaux pourrait ,

sans cette approche, conduire à des dégradations définitives et des pollutions de longue durée. Une approche et des actions sont possibles comme l'illustrera Monsieur Arnaud Colson directeur dans cette multinationale française. ;

Par delà la réglementation nécessaire et qui incombe aux décideurs publics, il y a la prise de conscience quotidienne : on sait bien que certaines régions (Alsace par exemple) ou pays (Autriche par exemple) réussissent mieux que d'autres à faire du paysage un impératif collectif vécu naturellement.

La France a des ressources paysagères fortes, le paysage fait partie intégrante de son patrimoine. La protection et la valorisation de ces ressources sont un impératif. Le groupe estime qu'il est possible de tirer partie aujourd'hui des réflexions engagées sur ce point depuis des années et dans lesquelles les états généraux s'inscrivent tout naturellement.